

Ceffonds, le 23 octobre 1920

5389



Chère amie,

Je donnais à ma cuisinière
400 fr par mois, plus 20 fr pour
le vin, soit 420 fr, en tout, 60 francs
de bonbons, total 480 fr par an.

Je m'en tendrais volontiers à
à cheffe, mais je le dépasserais s'il
le faut, l'important pour moi étant
d'avoir quelqu'un tout de suite, et
quelqu'un de sûr.

La reste de la poste n'est pas très
chargé, presque je ne reçois jamais
et vis très simplement. Comme je suis
un régime spécial, ^{ma domestique} est obligée de
cuisiner un peu pour elle-même,
mais je ne limite pas ses dépenses,
et elle qui vient de des passages
autres fort bien ce qu'il lui fallait
pour elle, et la rendre notamment,

Donc j'en ai très peur : Elle faisait
les petites lessives qu'on tenait fait
à la maison et les raccommodages.
On faisait blanchir les draps au
dehors, naturellement. Le régime est
le même ici pendant les six mois
de campagne, sauf que le logis est
un peu plus grand, mais on n'a pas
le soin ou chauffage, comme à Paris
l'hiver.

Si la personne est sûre,
vous me rendez service en la retenant
pour moi, après l'avoir instruite
des conditions et mon service. D'après
vos instructions, je réglerai mon retour,
qui avant mes malheurs j'avais fixé
au 29 de ce mois.

Affectueux respects,

A. Loisy

P.S. D'après ce que vous me
dites, je suppose que la
personne est veuve ou célibataire.

5390

D'après ces précédents, elle sera faite
en bon crayon noir, ou elle sera, en
somme, à peu près même d'elle-même
sans l'organisation de son travail.

2900